



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 011/14/CAB.MIN.MINES/01/2014 DU 01/06/2014**  
**PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE**  
**DU PERMIS DE RECHERCHES N° 5266**  
**OCTROYE A LA SOCIETE MINING AND PROCESSING CONGO SPRL**

---

Vu la Constitution, telle que modifiée et complétée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement minier, spécialement ses articles 83, 84, 86 et 88 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1<sup>er</sup> B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu la décision n° CAMI/DG/FM/042/2009 du 26 mars 2009 portant agrément du cas de force majeure évoqué par la société **MINING AND PROCESSING CONGO Sprl.**

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;



## A R R E T E :

### Article 1<sup>er</sup> :

La durée de validité du Permis de Recherches n° **5266** octroyé à la société **MINING AND PROCESSING CONGO Spri**, est prorogée de **3 ans, 1 mois et 25 jours**.

### Article 2 :

Cette nouvelle période de validité du Permis de Recherches n° 5266 court à partir du jour suivant la date d'expiration de sa validité actuelle, soit du **29 septembre 2011 au 22 novembre 2014**.

### Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 11 mai 2014

**Martin KABWELULU**

### Ampliations

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Premier Ministre : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
- Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
- Sté **MINING AND PROCESSING CONGO SPRL** : 1